L'Ontario établit de nouvelles rÃ"gles pour le forage géothermique

Dossier de
br /> la rédaction de H2o July 2012

L'Ontario

renforce la réglementation relative au forage pour les systà mes d'énergie géothermique à boucle fermée à la verticale. Les nouvelles rà gles, qui entrent immédiatement en vigueur, imposent dorénavant une autorisation provinciale pour les systà mes géothermiques à boucle fermée à la verticale, ainsi que la consultation d'un ingénieur ou un géoscientifique agréés avant d'entreprendre un forage et l'établissement d'un plan d'urgence. En outre, le ministà re fera des inspections pour vérifier que les personnes installant ces systà mes observent les normes de sécurité.

Selon la Coalition canadienne de l'énergie géothermique, plus de 8 800 systà mes géothermiques ont été installés en Ontario depuis 2008. Environ 15 % des systà mes géothermiques de l'Ontario sont à boucle fermée à la verticale.

Environnement Ontario - 18-05-2012